



Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98890 Païta

BP 560 • 98845 Nouméa

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

LICENCES 2022 = INFORMATIONS UTILES

La FCF souhaite communiquer aux Clubs avant sa fermeture annuelle les informations générales suivantes, valables pour 2022 :

• Avant toute demande de licence, la FCF devra recevoir les documents ci-dessous renseignés, téléchargeables sur son site internet. Sans réception de ces documents et paiement des frais d'affiliation, la demande du Club ne pourra pas être traitée :

- Demande de ré affiliation,
- Déclaration membre,
- Autorisation droit à l'image

Le Club devra être à jour de ses antérieurs pour que la demande de ré affiliation soit acceptée, conformément à l'article 86 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FCF, qui prévoit que la Fédération « *ne pourra délivrer de licence que si le Club a réglé toutes les sommes dues à un titre quelconque : licences, cotisations, amendes, abonnement au bulletin, remboursement, etc.* ».

1

• Pour toute demande de licence, effectuée obligatoirement par le Président ou un membre du Bureau du Club, sous peine de voir la demande ne pas être traitée par la FCF :

- *Nouvelle licence :*

Le Club devra fournir à la FCF le bordereau ci-dessous, téléchargeable sur le site internet de la FCF, dûment renseigné en y joignant le certificat médical, un extrait d'acte de naissance ou pièce d'identité et une photo d'identité :

- Bordereau demande nouvelle licence (joueurs)
- Bordereau demande nouvelle licence (dirigeants, arbitres, éducateurs)

Concernant **les licences arbitres**, conformément aux dispositions de l'article 29 bis des Règlements Généraux de la FCF, les nouveaux arbitres devront satisfaire à l'obligation de réussir un examen théorique avant le 31 juillet de la saison en cours. Avant de traiter la demande de licence arbitre, la FCF veillera au respect de cette obligation en exigeant de recevoir les informations nécessaires (rapports des stages) des Comités de Province et/ou de la Commission Fédérale des Arbitres (CFA).

Concernant **les licences éducateurs**, une copie du diplôme (ou attestation de réussite) est demandée pour toute demande de licence.





Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98890 Païta

BP 560 • 98845 Nouméa

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

▪ *Renouvellement licence :*

Le Club devra fournir à la FCF le bordereau ci-dessous, téléchargeable sur le site internet de la FCF, dûment renseigné en y joignant le certificat médical :

- Bordereau demande renouvellement licence (joueurs)
- Bordereau demande renouvellement licence (dirigeants, arbitres, éducateurs)

Concernant **les licences arbitres**, conformément aux dispositions réglementaires de la FCF, les anciens arbitres devront satisfaire également à l'obligation de réussir un examen théorique avant le 31 juillet de la saison en cours. Avant de traiter la demande de licence arbitre, FCF veillera au respect de cette obligation en exigeant de recevoir les informations nécessaires (rapports des stages) des Comités de Province et/ou de la Commission Fédérale des Arbitres (CFA).

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté par la FCF et ne sera donc pas traité. Le paiement par tous moyens devra se faire au moment du dépôt de la demande de licence. Pour votre information, vous trouverez également joint à cette note d'informations les tarifs des licences pour la saison 2022 sachant que selon les usages de la FCF, lorsqu'un licencié dispose de plusieurs licences seule la première licence est payante.

▪ *Information générale :*

Les documents suivants sont aussi téléchargeables sur le site internet de FCF à titre informatif :

- Tarifs pour la saison 2022
 - Autorisation de mutation jeune joueur
 - Avis de mutation période normale
 - Avis de mutation hors période
 - Catégories d'âges
- Liste des licenciés par Club : un listing est remis à chaque Club pour l'informer de ses licenciés inscrits en 2021.
 - Dates de fermeture de la FCF : La FCF fermera ses portes au public du jeudi 23 décembre 2021, à 12 heures, au mardi 11 janvier 2022 inclus.

Cependant, les demandes de licences pourront se faire dès **le lundi 3 janvier 2022**.

La demande devra être envoyée à la FCF par email via l'adresse contact@fcf-org.nc et accompagnée du paiement (chèque et/ou confirmation de virement bancaire).



Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98890 Païta

BP 560 • 98845 Nouméa

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

